

STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE 2018

- De 9h à 20h
- 30 premières minutes gratuites
- Tarification au ¼ d'heure
- Le Procès Verbal (PV) de 17€ est remplacé par un Forfait Post-Stationnement (FPS) de 16€

TARIFS 2018 - HORODATEUR



Durée de stationnement	0h00 à 0h30	0h31	0h45	1h00	1h15	1h30	1h45	2h00	2h01 à 2h15
Tarif	0€	0,50€	0,90€	1,30€	1,50€	1,80€	2,20€	2,60€	16€

TARIFS 2018 - STATIONNEMENT RÉSIDENT



Périodicité	JOUR	SEMAINE	14 JOURS	MOIS	AN
	Tarifs actuels maintenus			Nouveaux tarifs possibles	
Tarif	1,5€	7€	13€	25€	280€

STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE 2018

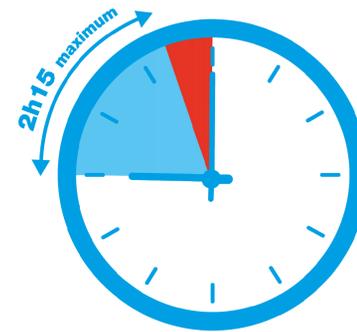
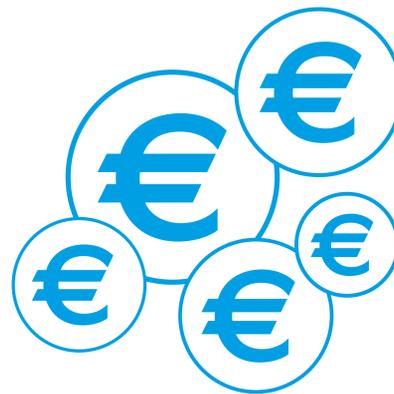
Comment ça marche en 2018 ?



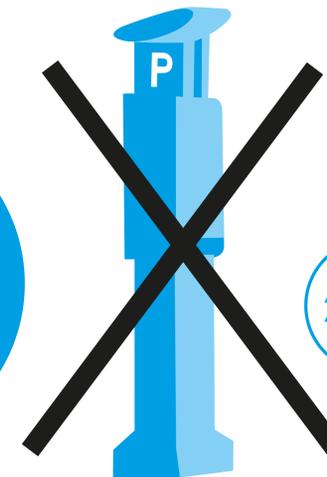
Je stationne de 9h à 10h
Je paie 1€ 30 pour 1h à l'horodateur



Je dépasse le temps payé et je pars à 11h
L'agent assermenté passe à 10h30 et me facture un FPS
Je reçois à mon domicile un FPS d'un montant de 14,70€
(16€ de FPS - 1,30€ déjà acquittés)



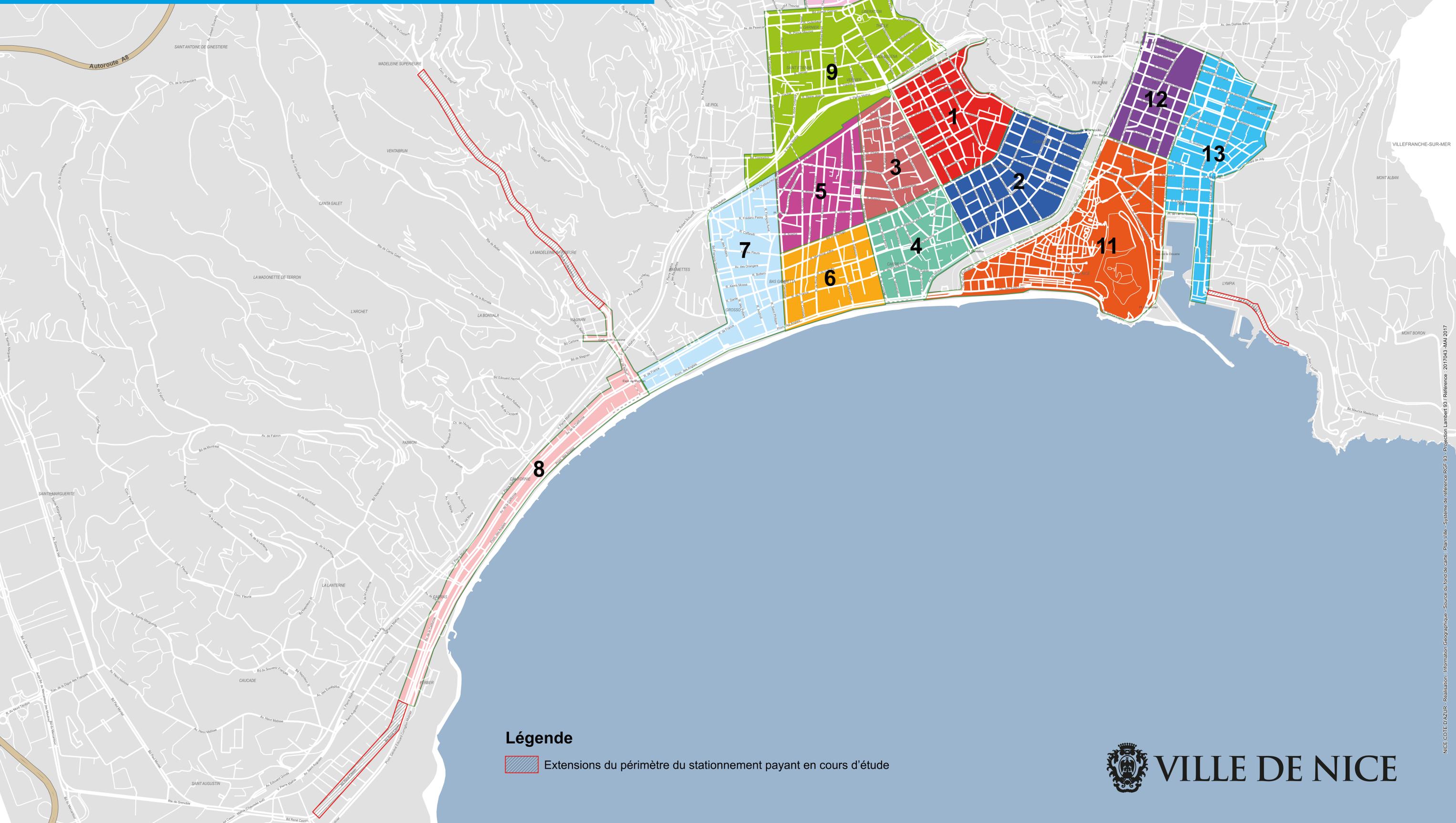
Je dépasse le temps payé et reste finalement jusqu'à 12h.
Je ne respecte donc pas les 2h15 maximum de stationnement.
L'agent assermenté est déjà passé à 10h30 et peut repasser à 11h15 constater le dépassement des 2h15.
Je reçois à mon domicile un FPS d'un montant de 14,70€
(16€ de FPS - 1,30€ déjà acquittés) + un FPS de 16€
L'agent peut dresser un FPS toutes les 2h15 à compter de l'heure d'achat du ticket



Je ne paye pas mon stationnement à l'horodateur
L'agent assermenté constate un défaut de paiement et me facture un FPS de 16€
L'agent peut dresser un FPS toutes les 2h15 à compter de l'heure d'émission du premier FPS



PÉRIMÈTRE DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ENVISAGÉ AU 1^{ER} JANVIER 2018



Légende

 Extensions du périmètre du stationnement payant en cours d'étude



VILLE DE NICE